

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 janvier 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 30 janvier, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GÉRALD FAVIER, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE.

Président : M. Gérald FAVIER, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents :

Adjoint Mme Anne CAPIAUX ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers Mme Colette PIGEAT ; M. André BAUDOUI ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Freidrich CHAUVET ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

M. Jean-Michel FOURGOUS donne pouvoir à M. Gérald FAVIER.

M. Bernard DESBANS donne pouvoir à M. André BAUDOUI.

M. Alain LAPORTE donne pouvoir à Mme Chantal CARDELEC.

M. Gilbert REYNAUD donne pouvoir à M. Freidrich CHAUVET.

M. Jacques RAVION donne pouvoir à Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI.

M. Denis LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON.

M. Nicolas GUILLET donne pouvoir à Mme Valérie PRADIER.

Mme Marion CARDOSO donne pouvoir à Mme Catherine DAVID.

M. Christian NICOL donne pouvoir à Mme Félicidade DE OLIVEIRA.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mme Chantal CARDELEC

A 19h35, le quorum étant atteint, Gérald FAVIER ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20150000 Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **14 novembre 2014**, composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - PV-20150001 Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **5 décembre 2014**, composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

3 - Rec-20150000 Liste des décisions du Maire

DM-20140087	Préparation et Animation d'une conférence dans le cadre de Festival 'Courants d'Arts à la Ferme' Centre Artistique Municipal à la Ferme du Mousseau	500 €
DM-20140088	Préparation et Animation d'un atelier dans le cadre de Festival 'Courants d'Arts à la Ferme' Centre Artistique Municipal à la Ferme du Mousseau	500 €
DM-20140090	Festival 'Courants d'Arts à la Ferme' 1ère Phase à la Ferme du Mousseau	500 €

DM-20140091	Contrat de maintenance des logiciels ADAGIO V5 et MELODIE V5 (Gestion des élections et Gestion de l'Etat Civil)	5 079,49 €
DM-20140092	Contrat de maintenance du progiciel PLANITECH SPORTS et LOISIRS (Gestion des salles des sports et Culture)	780 € TTC annuel Renouvelable sans excéder 3 ans
DM-20140095	Fourniture de repas et de gouters en liaison froide	Marché d'un an reconductible deux fois Minimum 1 000 000 € TTC Maximum 1 700 000 € TTC
DM-20140096	Collecte des déchets ménagers Marchés de collecte, traitement, exploitation, maintenance et fourniture de sacs	Montant annuel Minimum 1 455 000 € HT Maximum 3 135 000 € HT
DM-20140097	Avenant au marché pour la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux	163,20 € TTC
DM-20140098	Avenant à la convention de mise à disposition d'un équipement sportif entre la Commune d'Elancourt et la société GAZELEC YVELINES du 10 septembre 2014 au 30 juin 2015	En recette 2 520 €
DM-20140099	Convention de mise à disposition de terrains de rugby situés à l'espace sportif André Boniface entre la commune et l'association Sports et Loisirs de Thalès Airborne Systems (ASTAS) Nungesser	En recette 1 575 €
DM-20140100	Conception et impression du bulletin municipal et autres documents municipaux	Marché pour 2 ans avec un montant maximum de 207 000 € HT
DM-20140101	Fourniture et installation de film solaire	Marché d'une durée de 3 ans Minimum 20 000 € TTC Maximum 90 000 € TTC
DM-20140102	Entretien des chaudières individuelles	Montant forfaitaire annuel de 5 054 € HT Marché d'un an renouvelable 3 fois
DM-20140103	Missions de prestations intellectuelles pour la réfection des menuiseries de la salle de gymnastique au palais des sports	9 636 € TTC

DM-20140104	Maintenance du système de téléphonie de l'hôtel de Ville	5 880 € HT annuel
DM-20140105	Avenant au marché d'entretien des portes sectionnelles et portillons	100 € HT
DM-20140107	Prestations de service de sonorisation et d'éclairage	17 249,14 € TTC
DM-20140108	Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel ATAL II N°01-01-2015 (Programme de gestion de voirie, de bâtiment, de stocks, de patrimoine, d'éclairage public pour le Centre Technique Municipal)	Redevance annuelle 4 761,60 € TTC Reconduction expresse sans excéder 3 ans
DM-20140110	Contrat de maintenance pour le logiciel 'POST OFFICE - ACTE OFFICE'(Gestion du courrier administratif)	Redevance annuelle 3 480,48 € TTC Reconduction expresse sans excéder 3 ans
DM-20140111	Contrat d'abonnements, de services et équipements avec la Société NUMERICABLE (Lieu : Ecoles Nouvelle Amsterdam / Jean de la Fontaine)	Redevance mensuelle 19,90 € TTC
DM-20140112	Contrat de maintenance des progiciels Agor@Baby, Agor@Péri, Agor@Scol, Agor@Paie, Agor@GF, Agor@Famille (Gestion du portail famille)	Redevance annuelle 4 865,54 € TTC Reconduction expresse sans excéder 3 ans
DM-20140113	Contrat de maintenance des progiciels 'SALVIA FINANCEMENTS et SALVIA PATRIMOINE'(Gestion de la dette et de l'inventaire)	Redevance annuelle 5 712,00 € TTC Reconduction expresse sans excéder 3 ans
DM-20140114	Acquisition de matériel informatique	35 626,78 € TTC
DM-20140115	Remplacement des portes issues de secours au Complexe sportif Europe	7 704 € TTC
DM-20140116	Actions culturelles programmées dans le cadre de l'exposition 'Fragments' Centre Artistique Municipal - Ferme du Mousseau – initiation à la reliure	183 € TTC
DM-20140117	Actions culturelles programmées dans le cadre de l'exposition 'Fragments' Centre Artistique Municipal - Ferme du Mousseau – initiation à la gravure	800 € TTC
DM-20140118	Réalisation d'un emprunt d'un montant total de 1.000.000 euros	Durée 10 ans Taux annuel 1,55 % Frais de dossier 250 €
DM-20140119	Contrat d'acquisition et d'abonnement à des Numéros verts pour le pointage des assistantes maternelles (Gestion du numéro vert-pointage des présences des enfants)	Redevance annuelle 1 986,10 € TTC Reconduction expresse sans excéder 3 ans

DM-20140122	Contrat d'hébergement des modules acquis : Agora@baby, Agor@Péri, Agor@Scol, Agor@Paie, Agor@GF, Agor@Famille (Citoyens) ainsi que du Portail Famille.	Redevance annuelle 8 298,55 € TTC Reconduction expresse sans excéder 3 ans
DM 20140124	Stage « Théâtre en mouvements » au Centre Artistique Municipal – Ferme du Mousseau	200 € TTC

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Finances

4 - 20150021 Révision des attributions de Compensation dans le cadre d'un nouveau Pacte Financier avec la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Contre (N.Boher)

Article 1 : **ACCEPTTE** la répartition de l'Attribution de Compensation suivante :

• **Pour l'exercice 2015 :**

ELANCOURT	3 533 379 €
GUYANCOURT	4 570 259 €
LA VERRIERE	1 805 558 €
MAGNY LES HAMEAUX	1 122 193 €
MONTIGNY LE BRETONNEUX	4 362 727 €
TRAPPES	5 598 213 €
VOISINS LE BRETONNEUX	1 579 699 €

• Pour l'exercice 2016 :

ELANCOURT	3 622 590 €
GUYANCOURT	4 570 259 €
LA VERRIERE	1 805 558 €
MAGNY LES HAMEAUX	1 251 990 €
MONTIGNY LE BRETONNEUX	4 608 225 €
TRAPPES	5 598 213 €
VOISINS LE BRETONNEUX	1 617 840 €

• Pour l'exercice 2017 :

ELANCOURT	4 025 100 €
GUYANCOURT	4 570 259 €
LA VERRIERE	1 805 558 €
MAGNY LES HAMEAUX	1 391 100 €
MONTIGNY LE BRETONNEUX	5 120 250 €
TRAPPES	5 598 213 €
VOISINS LE BRETONNEUX	1 797 600 €

Article 3 : ACCEPTE que l'attribution de compensation soit versée par douzièmes et par fractions égales.

Enfance/Education

5 - 20150022 Apprentissage du jeu d'échecs dans les écoles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N.Boher)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention, dont le texte est annexé à la présente délibération, à intervenir avec l'association des échecs d'Elancourt pour l'apprentissage du jeu d'échecs dans les écoles au titre de l'année 2015.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

6 - 20150023 Création d'un poste pour un Contrat d'Apprentissage pour la formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'embaucher 1 apprenti en vue d'une formation BPJEPS spécialité « loisirs tous publics ».

Article 2 : **AUTORISE** en conséquence le Maire à signer le contrat d'apprentissage et les documents y afférents.

Article 3 : **PRECISE** que la rémunération de l'apprenti concerné sera celle correspondant au salaire minimum prévu par la réglementation.

Article 4 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

7 - 20150024 Tarif restauration du personnel à la Société d'Economie Mixte de Maurepas (SEMAU)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

- Article 1 :** DECIDE que la participation des consommateurs est portée à 4,85 euros (quatre euros quatre vingt cinq centimes) par repas pris à la SEMAU, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Article 2 :** DECIDE que la participation de la Commune est portée à 5,79 euros (cinq euros soixante dix neuf centimes) par repas pris à la SEMAU, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Article 3 :** DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

8 - 20150025 Indemnité complémentaire pour les élections

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

- Article 1 :** DECIDE d'allouer aux agents titulaires et aux agents non titulaires, employés à l'organisation des scrutins élections départementales des 22 mars et 29 mars 2015 et régionales prévues en décembre 2015 une indemnité complémentaire pour élections selon son régime applicable et les montants prévus à l'article 2 de la présente délibération.
- Article 2 :** DIT que cette indemnité est fixée à 227,88 euros bruts (deux cent vingt sept euros et quatre vingt huit centimes bruts) pour les agents non titulaires et 215,47 euros bruts (deux cent quinze euros et quarante sept centimes bruts) pour les agents titulaires pour chaque scrutin.
- Article 3 :** DIT que les agents logés pour utilité de service et pour nécessité absolue de service qui travailleront à l'organisation de ce scrutin percevront cette indemnité complémentaire.
- Article 4 :** DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

9 – 20150026 Mise à disposition du gymnase Chastanier à l'Association Culturelle Educatrice et de Loisirs (ACEL) Sainte Thérèse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite du gymnase Maurice Chastanier avec l'Association Culturelle Educatrice et de Loisirs (ACEL) Sainte Thérèse pour la période scolaire, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Sports

10 – 20150027 Mise à disposition du Complexe Sportif Europe à l'Association Insertion Education Soins (AIES)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants, Madame Gaëlle Kergutuïl ne prenant pas part au vote,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite, jusqu'au 30 mars 2015, du Complexe Sportif Europe avec l'AIES (Association Insertion Education Soins), dont le texte est annexé à la présente délibération.

Sports

11 - 20150028 Avances sur subventions aux associations sportives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une avance sur subventions aux associations sportives suivantes :

- ☛ 1 950 € (mille neuf cent cinquante euros) au Boxing Club de Saint-Quentin-en-Yvelines
- ☛ 1 125 € (mille cent vingt-cinq euros) au Budo Club d'Elancourt
- ☛ 250 € (deux cent cinquante euros) à Cap Sports Art Aventure Amitié
- ☛ 550 € (cinq cent cinquante euros) à la Compagnie d'Arc d'Elancourt

- ☛ 1 750 € (mille sept cent cinquante euros) au Club des Nageurs de Saint-Quentin-en-Yvelines
- ☛ 8 000 € (huit mille euros) au Club de Tennis de Table d'Elancourt
- ☛ 3 375 € (trois mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Entente Athlétique de Saint-Quentin-en-Yvelines
- ☛ 1 875 € (mille huit cent soixante-quinze euros) à la Gymnastique Rythmique Elancourt Maurepas
- ☛ 2 250 € (deux mille deux cent cinquante euros) à la Gymnastique Elancourt Maurepas
- ☛ 5 875 € (cinq mille huit cent soixante-quinze euros) à l'Olympic Sporting Club Elancourt
- ☛ 550 € (cinq cent cinquante euros) au Shocks Roller Hockey Club
- ☛ 4 000 € (quatre mille euros) à l'American Football Club des Templiers d'Elancourt

Le solde des subventions sera versé lors du vote du budget 2015.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs avec :

- ☛ le Club de Tennis de Table d'Elancourt,
- ☛ l'Olympic Sporting Club Elancourt,

qui ont bénéficié d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € en 2014, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

12 - 20150029 Convention de mise à disposition d'un local au Vélo Club Elancourt Saint-Quentin-en-Yvelines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite, dont le texte est annexé à la présente délibération, d'un local situé ZA de la Petite Villedieu à Elancourt, pour la période du 01 janvier au 31 août 2015, pour le stockage, la maintenance et l'entretien du matériel.

Sports

13 - 20150030 Tarif de location d'équipements municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **FIXE** les tarifs de location des équipements municipaux selon le tableau suivant :

Salle ou terrain	Unité	Tarif pour les comités d'entreprise Elancourtois	Tarif pour les extérieurs à Elancourt*
Bureau individuel	m ² mensuel	16,80 €	20,15 €
Vestiaires seuls	heure	11,70 €	14,00 €
Terrains de sports collectifs extérieurs	heure	35,00 €	42,00 €
Salle de sport ≥ 600 m ²	heure	35,00 €	42,00 €
Salle de sport (entre 500 et 600 m ²)	heure	28,90 €	34,70 €
Salle de sport (entre 400 et 500 m ²)	heure	23,10 €	27,75 €
Salle de sport (entre 300 et 400 m ²)	heure	17,35 €	20,80 €
Salle de sport (entre 200 et 300 m ²)	heure	11,55 €	13,90 €
Salle de sport ≤ 200 m ²	heure	5,80 €	6,95 €
Piste d'athlétisme	heure	14,45 €	17,35 €
Salle de réunion	heure	12,20 €	14,70 €
Salle municipale utilisée en salle des fêtes	heure	35,60 €	42,70 €

* dont comités d'entreprise, fédérations françaises et organismes déconcentrés (districts, comités départementaux, comités régionaux, ligues, fédérations sportives scolaires et organismes déconcentrés).

Article 2 : **DIT** que cette délibération abroge et remplace toute délibération antérieure portant sur les tarifs de location d'équipements municipaux.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

14 - 20150031 Avance sur subvention au Tennis Club d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, Mme Chantal Cardelec ne prenant pas part au vote,

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (N.Boher)

Article 1 : DECIDE d'attribuer une avance sur subvention de 1 075 € (mille soixante-quinze euros) au Tennis Club d'Elancourt, le solde de la subvention de fonctionnement étant versé lors du vote du budget 2015.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Services Techniques

15 - 20150032 **Convention autorisant SFR et/ou toute personne intervenant pour son compte à pénétrer dans les locaux communaux de l'Hôtel de Ville pour l'exploitation de ses équipements de télécommunications.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	2	Abstention (A.Baudoui – N.Boher)

Article Unique : AUTORISE le Maire à signer la Convention avec la Société Française de Radiotéléphonie (S.F.R.) et/ou toute personne intervenant pour son compte, lui permettant de pénétrer dans les locaux communaux de l'Hôtel de Ville afin d'effectuer les travaux d'installation des équipements (câbles et boîtes optiques) reliés à des réseaux de télécommunications déjà existants sur l'immeuble. Cette Convention prévoit également que S.F.R. et/ou ses sous-traitants pourront intervenir ultérieurement lors d'opérations de réparation et d'entretien dans les locaux communaux pendant les jours et heures ouvrés. S.F.R. prend à sa charge toutes les opérations d'installation, de réparation et d'entretien de ses équipements.

Petite Enfance

16 - 20150033 **Conventions d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines en faveur des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, les Conventions d'Objectifs et de Financement conclues du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 en faveur des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant suivants :

- la crèche collective Arc en Ciel
- la crèche collective Ile aux Câlines
- la crèche collective Le Petit Prince
- la crèche collective Tom Pouce
- la crèche Familiale Manège Enchanté
- le multi-accueil les Elfes
- le multi-accueil l'Ile aux Enfants
- le multi-accueil la Petite Sirène

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

17 - 20150034 Avance de subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique d'Elancourt pour l'année 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N.Boher)

Article 1 : **ATTRIBUE** à l'association « Ecole de Musique d'Elancourt » une avance de subvention de 80 000 € (quatre-vingt mille euros), à valoir sur la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2015 qui pourra être réajustée en fonction du budget 2015.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

18 - 20150035 Convention d'accueil dans les salles de spectacle du Prisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition de la grande et de la petite salle du Prisme à la commune d'Elancourt dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.



Favier
Gérald FAVIER
1^{er} Adjoint au Maire